

DÉCISION DU MAIRE DEC2025_38
NETTOYAGE ET DEGRAISSAGE DES RESEAUX D'EXTRACTION DES CUISINES
ET DES TOURELLES EQUIPANT LES BATIMENTS COMMUNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-1,
Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,

Considérant qu'après estimation des besoins, une consultation a été lancée pour le nettoyage et dégraissage des réseaux d'extraction des cuisines et des tourelles équipant les bâtiments communaux de la Ville de Meulan-en-Yvelines,
Considérant que le contrat actuel prend fin au 10 mai 2025,
Considérant la lettre de consultation adressée le 18 février 2025 à 3 sociétés,
Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres que la proposition de la société AERAULIQUE INSTALLATION est économiquement la plus avantageuse,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : attribue et autorise la signature du marché public relatif au nettoyage et dégraissage des réseaux d'extraction des cuisines et des tourelles équipant les bâtiments communaux de la Ville de Meulan-en-Yvelines, à la société AERAULIQUE INSTALLATION 18 rue des Charmilles 95310 SAINT OUEN L'AUMONE

ARTICLE 2 : précise que le marché est passé à compter du 11 mai 2025 pour une période de 12 mois. Il pourra être reconduit tacitement pour une période annuelle, dans la limite de trois fois.

Le montant de la prestation correspondant à la visite périodique annuelle pour l'ensemble des sites qui s'élève à la somme de 1.920€ H.T. soit 2.304€ T.T.C.

ARTICLE 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Le Comptable Public.

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 16/04/2025

Le Maire,

Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU